

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	23
Nombre de conseillers absents :	4
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	16 juin 2026
Date d'affichage :	16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absents : BONIZEC Christel, LE BALCH Elise, COUTELLEC Benoit, CLECH Vincent

Procurations : BONIZEC Christel à BRIAND Sandrine, LE BALCH Elise à CHARLIER Claire, COUTELLEC Benoit à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/87

Finances Locales

Budget annexe « Armoripark »

Approbation du compte administratif 2025

Vu

- le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L1612-12 et L2121-31 ;
- le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable public ;
- la présentation en commission « Finances » en date du 8 juin 2026 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur Vincent CLECH, maire sortant, ordonnateur sur l'exercice 2025, ne pourra pas prendre part au vote et que le conseil municipal siègera sous la présidence de Monsieur Gildas HERVÉ ;

- le compte administratif présenté et résumé comme suit par le président de séance :

BUDGET ANNEXE « ARMORIPARK »						
Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement	101 893,21 €		811 376,04 €	765 468,96 €	45 907,08 €	
Section d'investissement		114 924,30 €	149 519,44 €	174 453,01 €		24 933,57 €
Totaux		13 031,09 €	960 895,48 €	939 921,97 €	20 973,51 €	

Monsieur Vincent CLECH, maire sortant, ordonnateur sur l'exercice 2025, étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe « Armoripark » tel que présenté ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à l'autorité territoriale ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
 Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
 Maryline KERTUDO

